

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HENGWILLER

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT DANS LA RUE HOLZGASSE
ET LE CARREFOUR DE LA FONTAINE

VU les articles L 131/3-L131/4-L181/38 et les articles L 2213.1 à L 2213.6 du Code des communes,

VU Le code de la route et notamment les articles R 110.1-R 110.2- R 411.5-8-25-R 417.4-9-10-et 417.11 et l'article L 225 du Code de la Route,

VU l'article R26-15 du Code Pénal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue Holzgasse, à compter du 3 juillet 2014 pour une durée de 2 mois

ARRETE

Article 1- En raison des travaux d'aménagement de la rue Holzgasse et de l'aménagement du carrefour de la fontaine RD 117, le stationnement des véhicules est interdit aux abords du chantier et à 15 mètres de la fontaine pour des raisons de sécurité. L'accès à tout véhicule est interdit dans l'impasse de la rue Holzgasse du dimanche soir 20 H au vendredi soir 18 H, exception faite pour les véhicules d'urgence (pompiers, médecins, gendarmerie)

Les riverains et les visiteurs auront la possibilité de garer leur véhicule sur le parking de la salle des fêtes ou dans la rue de Birkenwald.

Le samedi et dimanche, l'accès aux véhicules pourra être autorisé, en fonction des travaux et l'entreprise GCM de Bouxwiller devra déplacer les engins afin que les véhicules puissent circuler dans la rue Hozgasse.

Ces mesures sont applicables du **3 juillet au 3 septembre 2014.**

Article 2 – Sécurité et signalisation du chantier et des ouvrages. La signalisation sera mise en place par l'entreprise GCM de BOUXWILLER chargée des travaux. Elle devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Une signalisation lumineuse sera nécessaire pour signaler de nuit la position des travaux.

Article 3 – Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté, poursuivi et passible d'une amende conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Saverne,
- à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Saverne et de la Brigade de Marmoutier
- à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- à Messieurs les commandants des Centres de Secours de Saverne et Marmoutier
- à Monsieur le Procureur de Saverne
- à Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau
- à Messieurs les Maires de Dimbsthal, de Reinhardsmunster et Birkenwald
- à l'entreprise GCM à Bouxwiller
- aux riverains de la rue Holzgasse

Le Maire, signé
Marcel BLAES